



Carte de prêts de jeux.

Par Benjamin B

Bonjour. Je voudrais savoir si une médiathèque municipale peut donner une carte pour les prêts de jeux (sur la base du même fonctionnement que les simples cartes lecteurs pour les prêts de livres) mais uniquement à certains de ces inscrits sans que cela soit considéré comme une discrimination ? Si non, comment peut-elle faire pour prêter des jeux tout en s'assurant du bon retour de ses jeux ? Merci pour votre réponse.

Par Isadore

Bonjour,

Tout dépend des critères de sélection. Par exemple si elle réserve ces cartes aux usagers n'ayant aucun retard depuis six mois, c'est légal. Les critères doivent être clairs et communiqués au public.

La bibliothèque peut demander un dépôt de garantie qui sera restitué en même temps que le jeu, prévoir une pénalité pour chaque jour de retard ou bloquer toute possibilité de prêt tant que le jeu ne sera pas rendu et la pénalité payée.

Ou alors, s'agissant d'une bibliothèque municipale, elle peut faire comme ce qui avait été mis en place à Bordeaux : passé un certain délai, on transmettait au Trésor Public le soin de recouvrer le prix de l'ouvrage non restitué.